

APPEL A LA GENEROSITE PUBLIQUE

La première étape de **LA MAISON DU BLUES** à Châtres sur cher a été inaugurée le 29 Avril 2017 :

LE CLUB DE BLUES « AU MI'LIU DU BLUES »

Ce projet n'a pu être mené à bien qu'avec d'une part les subventions de la communauté de communes et d'autre part les dons de particuliers.

Cette inauguration a reçu un soutien important des personnalités politiques locales qui nous ont fait l'honneur de leur présence et ainsi confirmé leur adhésion à notre projet.

Ce lieu intimiste de concert est **une réussite inespérée : 456 adhérents** (en 4 mois) et une fréquentation régulière pour l'ensemble des concerts (19 concerts avec 45 personnes en moyenne) avec un public majoritairement local (350 adhérents de la région)

Le Blues s'avère donc une source de curiosité et d'intérêt réelle et de durée. En effet nous aurions pu craindre que passé l'inauguration, avec ses 2 concerts complets, le public ne soit pas aux rendez-vous, mais il n'en est rien !

Il nous faut donc être aussi performant sur la deuxième étape :

« LE MUSEE EUROPEEN DU BLUES »

Nous travaillons maintenant, avec le concours d'une scénographe et d'une architecte, sur la conception et la réalisation du premier Musée français du Blues et le second en Europe. Nous nous félicitons du **soutien très actif de son parrain « BOBBY RUSH »** qui nous a assuré de sa venue pour l'inauguration ! Quelle belle stimulation !

Il nous faut donc être à la hauteur de ce parrainage prestigieux et encourageant !

Pour cela nous avons **besoin du soutien de tous** car les subventions ne couvriront pas l'ensemble des

investissements nécessaires pour faire de ce projet une réalisation à la hauteur de son ambition et de la valeur des personnes qui ont créé cette musique et la font vivre ...

Pour ce projet nous avons créé un fond de dotation (équivalent à une fondation) :

« BLUES PRESERVATION & PROJECT, Jacques & Anne Marie GARCIA »

qui permet **une défiscalisation à hauteur de 66 %** (si vous donnez 1000 euros vous paierez 666 euros d'impôts en moins)

Vous pouvez donc envoyer vos dons par chèque à l'ordre de :

« BLUES PRESERVATION & PROJECT »

à l'adresse suivante : **42 rue du 11 Novembre 41320 CHATRES SUR CHER**

Un comité technique des donateurs a été créé, il est composé à ce jour de 4 membres (maximum 20 membres). Le droit d'entrée à ce comité est fixé à 2500 euros, associé au projet ce comité a un rôle consultatif sur l'évolution du projet.

Pour plus d'informations :

Tel : 06 66 42 70 24 ou E-mail : lamaisondublues@gmail.com

Nous espérons que vous serez aussi nombreux à participer que lors de la première étape (17 000€ de dons effectués), qui n'aurait pu aller à son terme sans cela, nous vous en remercions donc vraiment !

Jacques et Anne-Marie GARCIA